



# **Plan de la séance (30-45'min)**

- 1. Conditions d'autorisation**
- 2. Déroulement et calendrier**
- 3. Questions**

# Conditions d'autorisation

- **Ayants droit**

Le séjour *extra muros* s'adresse à des élèves qui ont donné la preuve qu'ils font face aux exigences de leurs études avec une **régularité** et une **aisance particulières**.

# Conditions d'autorisation

## 2.9.2 SÉJOURS EXTRA MUROS (cf. mémento p. 22-23)

Peuvent entreprendre des démarches en vue d'un congé *extra muros* les élèves qui, à la fin du 1er semestre, obtiennent :

- une **moyenne générale de 5.3;**
- une **note de 5.0 en OS** et n'ont
- **aucune note inférieure à 4.0.**

# Déroulement

- **Durée de la période *extra muros***

Ces élèves seront **entièrement libérés des cours** pour une durée qui s'étend de **la semaine précédant les vacances de Pâques à la fin de l'année scolaire (entre 10 et 12 semaines)**.

Ils se consacreront à des activités dépassant le cadre proprement scolaire et favorisant leur épanouissement personnel.

# Nature des activités extra muros

Les **activités** auxquelles l'élève entend se consacrer **extra muros** seront **appréciées avec souplesse**.

Toutefois, ce n'est que sur la base d'un **programme précis**, élaboré sous forme d'un **projet écrit** par l'élève et approuvé par ses parents (s'il est mineur), qu'un **accord** pourra être **donné par la direction**.

*NB: un séjour linguistique en école ne constitue pas un projet suffisant: il doit alors être complété par un projet personnel réalisé sur place.*

Une **évaluation** de l'expérience sera faite sur la base d'un **rapport présenté par l'élève** et **remis au doyen** à la rentrée scolaire suivante.

# Calendrier 2024-2025

Mardi 5 novembre 2024  
16h30

Séance d'information sur les extra-muros et distribution des bulletins de préinscription aux élèves intéressés.

Lundi 27 janvier 2025

Remise du bulletin de préinscription avec résultats du 1<sup>er</sup> semestre et prise de rendez-vous individuel avec le doyen du degré :  
⇒ 2<sup>e</sup> année: à Olivier Papaux  
⇒ 3<sup>e</sup> année: à Sonia Zbinden

Du lundi 27 janvier 2025  
au mercredi 12 mars 2025

Rendez-vous individuels avec le doyen du degré pour discussion/préparation des projets

Jeudi 13 mars 2025

Remise du projet définitif avec documents/références certifiant les différentes activités proposées, signé par les responsables légaux pour accord de la direction.

Dès le mardi 18 mars 2025

Décision de l'acceptation du projet transmise par le doyen du degré. Si le projet est accepté : inscription au degré supérieur, derniers préparatifs et dernière réunion.

Lundi 7 avril 2025

Début du congé extra-muros.

# Fin d'année scolaire

- Jusqu'à son départ, l'élève est soumis **à toutes les obligations** d'un élève régulier: devoirs, exposés, évaluations etc.
- **Promotion au degré suivant**  
Elle est acquise sur la base des résultats obtenus au 1er semestre.
- **D'ici la rentrée 2025**  
L'élève en séjour *extra muros* **se tiendra au courant du programme parcouru dans les différentes disciplines durant son absence**, afin d'être en mesure de suivre normalement les cours dès la rentrée suivante.  
Comment ? (discussion)



# Calendrier 2024-2025 (suite)

Lundi 8 septembre 2025

Remise de documents de compte-rendu:

- Rapport (1-2 pages A4 imprimées en recto) contenant les informations suivantes :
    - Description de/des activité(s) réalisée(s), des mentionner les lieux et des dates
    - Adresses et numéros de téléphone des personnes ou organisations impliquées;
    - Vos impressions personnelles;
    - Copie des éventuels certificats ou attestations obtenus pendant l'extra-muros.
  
  - Affiche (1-2 feuilles A3) qui présente l'essentiel de votre expérience extra-muros, par exemple:
    - Descriptifs...
    - Photos commentées...
    - Cartes géographiques...
    - QR codes renvoyant à liens internet...
    - etc
- La forme est laissée à votre créativité individuelle!

Fin octobre 2025  
(au plus tard)

Rattrapage des notes de maturité

Fin octobre 2025

Accrochage des rapports Extra-Muros A4 et A3 dans le hall



# Rattrapages notes

- **Obtention des notes de maturité**

Pour un élève *extra muros*, la **note annuelle** est celle du **premier semestre**.

Les **notes anticipées de maturité** (CH, AV ou MU en 2e; BI et PY en 3e) consisteront nécessairement en une **moyenne entre:**

- **le résultat du 1er semestre**

- **au moins une autre note significative** obtenue **avant** le départ (2e semestre) **combinée à une note obtenue après** le retour d'*extra muros* (1er semestre du degré suivant). Un courrier le rappellera en début d'année suivante.

Les élèves en MU qui pratiquent l'instrument en privé doivent se signaler auprès de M. Stücklin (doyen MU) pour organiser le rattrapage de la note d'instrument

# Podcast Radio Saussure

<https://collegedesaussure.ch/vie-du-college/radio-saussure/mon-extra-muros-en-180-secondes>

- Retour d'expériences + discussion avec élèves revenus d'extra-muros
- Pour vous donner des idées... 😊

# Questions & échanges

- Questions ?

*NB: cette présentation est disponible sur le site du collège*